

ELECTIONS AUX

CTE - CAPL - CAPD

Démocratie

Proximité

Efficacité

Solidarité



ERGOTHÉRAPEUTES

Notre profession a vu sa formation intégrer le cursus Licence.Master.Doctorat (LMD) à partir de la rentrée 2010.

Dans ce cadre, la CGT a fait des propositions qui, pour certaines, ont été retenues par le ministère. Elle a veillé à ce que l'ensemble de notre champ d'intervention professionnel soit pris en compte. Par exemple, au départ, il était prévu que la psychiatrie ne soit vue que par le prisme de la maladie d'Alzheimer. La CGT est intervenue pour demander que cette partie soit étudiée, comme le reste, dans les acquis théoriques avant d'être mise en pratique.

On peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles sont mis en œuvre les nouveaux programmes (formation des formateurs, contenus de la formation, encadrement des stages...), et d'en mesurer les conséquences pour les professionnels.

Comme pour les IDE, l'intégration de la formation initiale des professionnels dans un cursus universitaire n'a pas été suivie d'effet, ni sur le bulletin de salaire, ni sur le nombre de postes dans les services.

Certains stagiaires pourront toujours être reçus dans un service sans qu'un-e ergothérapeute soit forcément présent-e. Comment apprendre sa profession sans côtoyer de professionnels ? L'argument avancé est qu'il manque des professionnels dans les services. Cette situation a été entérinée malgré la mise en place d'un tutorat et l'opposition de la CGT.

◆ *Quelles conséquences sur la formation des futurs professionnels, sur les patients ou les résidents pris en charge ?*

Ce nouveau programme donnera plus de responsabilités aux « encadrants » et « tuteurs » de stage. Il faut donc des moyens de mise en œuvre, avec mesures d'accompagnement, des effectifs supplémentaires.

Le ministère fait miroiter aux professionnels la possibilité de passage en catégorie A lorsque les études ont intégré un cursus universitaire.

◆ *Qu'est-ce que cela signifie pour chacun-e d'entre nous, si cette mesure n'est pas accompagnée de salaires qui reconnaissent, à la fois, nos qualifications et nos responsabilités ?*

Salaire et reconnaissance des qualifications

Les rémunérations continuent de se tasser. Le début de carrière des paramédicaux dans la Fonction Publique Hospitalière était égal à 1,5 du SMIC en 1980, aujourd'hui il est égal à 1,1 fois le SMIC.

■ Pour rendre attractives nos professions, la CGT propose :

◆ **l'augmentation des salaires** sur la base d'un SMIC réévalué à 1700 euros brut en début de carrière pour rattraper les pertes cumulées du pouvoir d'achat. Le salaire de départ, sans les primes doit être égal à 1,8 fois le SMIC pour **reconnaître notre qualification à Bac+4** et **prendre en compte notre niveau des responsabilités**

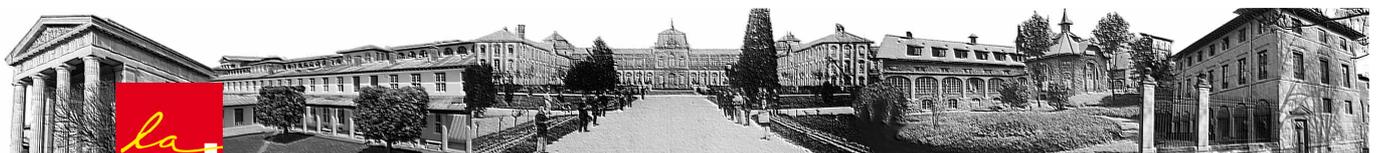
◆ **la suppression des quotas** de passage en classe supérieure pour un déroulement de carrière linéaire.

◆ **La limitation des primes aux sujétions particulières** (dimanches/fériés, nuits, pénibilité, heures supplémentaires).

Le 20 octobre 2011,

ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail.

Votez pour les listes **cgt aux CAPD et CAPL**



Toute l'info sur :

www.cgthsm.fr
le site des Hôpitaux de Saint Maurice

Tel : 01.43.96.60.57



Conditions de travail

L'insuffisance des budgets hospitaliers, les pénuries organisées de personnel qualifié ont largement contribué à une dégradation sans précédent des conditions de travail.

La diminution effective du temps de travail et de la charge de travail est une nécessité.

La loi sur les 35h sans un apport de personnel supplémentaire a abouti au cumul de millions d'heures supplémentaires qui ne peuvent être ni payées faute de budget, ni récupérées faute d'effectif.

La surcharge de travail a pour conséquence première un **épuiement professionnel** qui entraîne démotivation, fuite des personnels, augmentation des arrêts de travail pour maladie ou de cessation d'activité pour invalidité.

Pour la CGT, il est inconcevable de mettre en danger sa santé pour soigner les autres.

Conditions d'exercice et formation professionnelle

Notre pratique professionnelle doit évoluer avec les besoins des populations, la découverte de nouvelles pathologies et les progrès thérapeutiques et médico techniques. Moderniser la formation passe aussi par une embauche plus importante de professionnels diplômés. Si la formation initiale évolue, les ergothérapeutes en poste doivent pouvoir accéder à la formation professionnelle.

L'arrivée de la T2A a eu pour conséquences de modifier l'approche envers les patients et les résidents. Seul l'acte technique, qui peut être coté, est reconnu parce qu'il représente une rentrée financière pour l'établissement.

La CGT propose de repenser le travail en équipe. Les

professionnels de santé ne peuvent accepter que, seules, les personnes, dont la pathologie peut rapporter ou dont les familles peuvent payer, puissent accéder à des soins complets. L'ergothérapie n'étant pas cotée, elle est souvent considérée comme le parent pauvre des soins.

Le travail en équipe ne peut être pensé comme une succession d'interventions hiérarchiques. Il est nécessaire de créer les conditions d'une véritable équipe interdisciplinaire au service des patients ou des résidents.

La CGT demande l'ouverture de négociations sur les effectifs, les budgets... Elle réclame l'arrêt des fermetures de lits et des restructurations qui jettent hors des murs de l'hôpital des populations en demande de soins.

Grilles de salaires

NES Paramédical (Nouvel Espace Statutaire)

Depuis le 29/06/11 :
Ergothérapeute classe normale

Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	327	1 514,11 €
2	2 ans	332	1 537,26 €
3	3 ans	346	1 602,08 €
4	3 ans	370	1 713,21 €
5	4 ans	394	1 824,34 €
6	4 ans	420	1 944,73 €
7	4 ans	450	2 083,64 €
8	4 ans	483	2 236,43 €
9		515	2 384,60 €

Depuis le 29/06/11 :
Ergothérapeute classe supérieure

Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	423	1 958,62 €
2	2 ans	448	2 074,37 €
3	3 ans	471	2 180,87 €
4	3 ans	494	2 287,37 €
5	4 ans	519	2 403,13 €
6	4 ans	535 540*	2477,21€ 2500,36€
7	4 ans	551 562*	2551,30€ 2602,23€

En votant pour les candidats de la CGT, vous élirez des élus-es qui porteront ces revendications, tant au niveau local qu'au national, dans le cadre de la défense du service public de santé et d'action sociale.

Et si en plus de votre vote du 20 octobre, vous adhérez ?

Nom : Prénom :

Établissement :

Adresse :

À retourner au local **la cgt hsm** ou à remettre à un militant.

cgT des hôpitaux de Saint Maurice, 12-14 rue du val d'Osne, 94410 Saint Maurice.

